

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM DE LA MUNICIPALITÉ,**

Qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal sera tenue le 27 février 2023 à 19 h à la salle du conseil située au 204, rue Principale, dont l'ordre du jour sera le suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dérogations mineures :
  - a) 242, Rue Principale
  - b) 557, chemin Rivière des Fèves Nord
4. Ressources humaines : embauches temporaires
5. Nomination à l'OMH
6. Période de questions du public
7. Levée de l'assemblée

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 22<sup>ème</sup> jour de février 2023.



Charles Whissell  
Directeur général par intérim

\*\*\*\*\*

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Charles Whissell, directeur général par intérim de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 22<sup>ème</sup> jour de février 2023 entre 8h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22<sup>ème</sup> jour de février 2023.



Charles Whissell  
Directeur général par intérim